



Alsace Nature  
Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin  
Stop-Fessenheim  
Stop Transports-Halte au Nucléaire  
Réseau "Sortir du nucléaire"

9, rue Dumenge  
69317 Lyon Cedex 4

Madame Delphine Batho,  
Ministre de l'environnement,  
du développement durable et de l'énergie  
CABINET DU MINISTRE  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Le 22 novembre 2012

Objet : Lettre ouverte à Madame Delphine Batho  
Copie à Monsieur le Président de la République

## **VOTRE GOUVERNEMENT SOUHAITE-T-IL ÊTRE LE GOUVERNEMENT DE L'ACCIDENT ?**

Madame la Ministre,

Votre Ministère avait accueilli le 5 septembre une délégation de nos associations. Par l'intermédiaire de votre Conseiller technique, nous vous avons :

- **Alertée des risques que la centrale nucléaire de Fessenheim** fait peser sur les populations d'Alsace, Suisse, Allemagne et bien au-delà ; notamment de part son implantation sur une faille sismique et 9 m en contrebas du Grand Canal d'Alsace qui en est mitoyen.
- **Sensibilisée quant à l'exigence citoyenne de fermer immédiatement cette centrale nucléaire, demande relayée officiellement par les motions de 154 collectivités** (représentant 187 communes et 1.606.000 habitants d'Alsace, d'Allemagne et de Suisse) et par 448 autres élus dans un Appel solennel.
- **Remis une proposition de calendrier** pour la mise à l'arrêt définitive de Fessenheim et la création d'un centre pilote de démantèlement (contribution qui prend en compte aussi bien

les aspects techniques, qu'administratifs et humains); et demandé que votre Ministère publie enfin un calendrier officiel de mise à l'arrêt. Notre proposition était assortie de **3 pistes de reconversion énergétique et économique**, pour préserver l'emploi, valoriser le savoir-faire des salariés et tirer profit de la situation géographique du site.

- **Mise en garde contre la stratégie d'EDF, qui refuse de prendre acte de la décision du Président de la République de fermer la centrale** et y entreprend des travaux extrêmement coûteux, condition posée par l'ASN pour la poursuite de son exploitation. En période de crise économique n'y a-t-il pas un meilleur usage à faire des fonds publics, l'Etat étant actionnaire d'EDF à hauteur de 84,48 % ?
- **Informée de la contribution extrêmement faible de Fessenheim à la production électrique française** : avec ses très nombreux arrêts pour pannes et maintenance, Fessenheim y contribue pour moins de 2%.

Depuis cette rencontre, une étude que vous aviez commanditée confirme notre constat : l'arrêt de la centrale de Fessenheim n'aura pas de conséquences sur l'approvisionnement en électricité de l'Alsace.

Depuis, et contrairement à l'engagement de votre ministère, aucune nouvelle de votre part malgré deux lettres de relance. Pourquoi tant d'atermoiements ?

### **Souhaitez-vous appartenir au gouvernement de l'accident ?**

Lors du débat télévisé qui a précédé l'élection du Président de la République, François HOLLANDE a clairement indiqué la raison de sa décision de fermer la centrale nucléaire de Fessenheim : « Parce que c'est la plus vieille et **qu'ELLE EST SITUEE SUR UNE FAILLE SISMIQUE** ». **C'est bien qu'elle n'est pas sûre.**

**Or au regard de la loi**, c'est bien l'Etat qui est responsable in fine en matière de nucléaire : « *l'Etat définit la réglementation en matière de sécurité nucléaire et met en œuvre les contrôles visant à l'application de cette réglementation. Il veille à l'information du public sur les risques liés aux activités nucléaires et leur impact sur la santé et la sécurité des personnes ainsi que sur l'environnement* » (art. 1 de la loi TSN).

L'ASN ne fait que « *participer au contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et à l'information du public dans ces domaines* » (art. 4 de la loi TSN).

**Le pouvoir exécutif a une fâcheuse tendance à oublier cette responsabilité et à se cacher derrière une prétendue responsabilité de l'ASN, ce qui conduit, dans les faits, à la démission du pouvoir politique sur la question de la sûreté nucléaire.**

**Le gouvernement s'en remet à la procédure classique plébiscitée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, comme si elle était la seule existante.** Celle-ci prévoit le dépôt d'une demande d'arrêt du site par l'exploitant lui-même et prend au **moins cinq ans** à compter de cette date. Dans ce cas, annoncer un arrêt du site avant le 31 décembre 2016 n'est qu'un leurre.

**Pourtant, il existe aussi une procédure d'urgence permettant d'arrêter une centrale par décret pour raison de sûreté, immédiatement, indépendamment du démantèlement qui peut avoir lieu beaucoup plus tard, sans précipitation.**

**Votre gouvernement pourrait, et devrait, se saisir de cette deuxième procédure. Mais à entendre certaines déclarations de ses membres, personne ne semble avoir vraiment pris la mesure de votre rôle et de vos responsabilités en matière de risque nucléaire.**

**Madame la Ministre, nous vous l'affirmons solennellement : vous avez le pouvoir et le devoir**

**de prendre les mesures d'urgence nécessaires pour arrêter immédiatement et définitivement les deux réacteurs de Fessenheim.**

Persuadés de l'intérêt que vous ne manquerez pas de porter à cette lettre ouverte, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Jean-Paul LACÔTE,  
Président d'Alsace Nature (Haut-Rhin)



Jean-Jacques RETTIG,  
Président du CSFR (Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin)



André HATZ,  
Porte-parole de Stop-Fessenheim



Rémi VERDET,  
Président de Stop Transports-Halte au Nucléaire



Le Conseil d'Administration du Réseau "Sortir du nucléaire"